

## SUIVI & ÉVALUATION

L'entreprise s'engage à informer l'animateurs du dispositif « PAQTE » et « ENTREPRISES INCLUSIVES » de la réalisation de ses actions, des difficultés rencontrées...

Un comité de suivi composé des signataires se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur son application et proposer des aménagements utiles.

Cette signature engage l'entreprise sur trois ans.

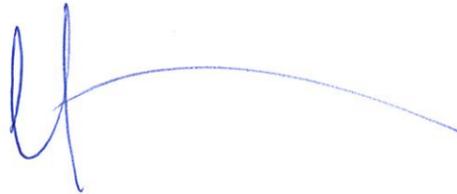
## COMMUNICATION & VALORISATION

L'entreprise pourra valoriser et utiliser les logos respectifs du PAQTE et du programme « Entreprises Inclusives » sur ses documents et outils de communication.

Au titre de la convention signée, l'entreprise accepte la communication des informations transmises sur les supports média valorisant les dispositifs « PAQTE » et « ENTREPRISES INCLUSIVES ».

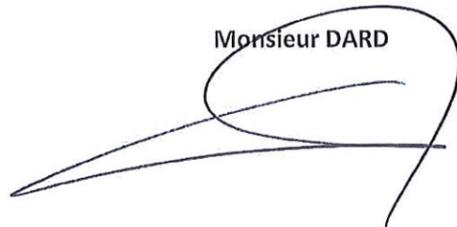
LA PREFETE DE LA LOIRE

Madame Catherine SEGUIN



LE REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE

Monsieur DARD



  
**PRÉFÈTE  
DE LA LOIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**SAINT-ÉTIENNE**  
la métropole



**HORIZON JARDIN**  
Soulier Kubitza

## CONVENTION DE PARTENARIAT 2020 ENTRE L'ENTREPRISE HORIZON JARDIN ET MADAME LA PREFETE DE LA LOIRE



le Paqte Avec les Quartiers  
pour Toutes les Entreprises

LA FRANCE,  
UNE CHANCE.

**LES ENTREPRISES  
S'ENGAGENT !**

  
CI  
Club régional d'entrepreneurs  
LOIRE & HAUTE LOIRE

  
Forez  
Entreprendre

### Une démarche territoriale :

L'Etat coordonne deux dispositifs visant à rassembler les entreprises autour du sujet de l'inclusion, et du développement économique des quartiers les plus fragiles. La volonté des acteurs locaux (DIRECCTE – UD42, Préfecture de la Loire et Métropole Stéphanoise) a été de regrouper ces deux dispositifs en une unique convention pour assurer une démarche territoriale et un croisement des indicateurs. L'objectif est donc de recenser et valoriser toutes les actions faites à destination des quartiers prioritaires ainsi que les actions inclusives déployées par les entreprises à destination des publics les plus fragiles. Pour cela, trois clubs d'entreprises et réseaux locaux ont été désignés : le CREPI, FACE Loire et FOREZ Entreprendre.

## LA FRANCE, UNE CHANCE. LES ENTREPRISES S'ENGAGENT !

L'objectif du gouvernement est de créer les conditions d'une **croissance inclusive** à même de **concilier l'économique et le social et de renforcer notre pacte républicain**. Pour répondre à cet enjeu, le meilleur levier de l'inclusion est l'accès à l'emploi, pour lequel la mobilisation des entreprises est essentielle.

L'objectif est de reconnaître leur rôle majeur dans la cohésion sociale du pays et leur force de transformation en facilitant et accompagnant la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'inclusion dans l'emploi.

Les engagements doivent reposer sur quatre grands principes :

- La **liberté** donnée aux entreprises en matière de dispositifs et de publics. Chaque entreprise construit sa feuille d'engagements et met l'accent sur les dispositifs et/ou sur les publics qui lui conviennent
- Une **mobilisation** qui se traduit sous forme d'**engagements volontaires** de la part des entreprises. Il ne s'agit pas de s'inscrire dans une logique de contrôle mais d'entrer dans une **logique d'échange** avec les entreprises qui s'engagent
- Une priorité donnée à des **engagements centrés sur l'inclusion et l'insertion professionnelle** des publics éloignés du marché du travail
- Une **émulation** à créer entre les entreprises, en favorisant au sein de clubs d'entreprises engagées les échanges de **bonnes pratiques** et les **mises en réseau**.

Il importe de **valoriser les entreprises les plus actives**, quelles que soient leur taille et la thématique retenue. Cet engagement des entreprises a pour corollaire l'engagement de l'Etat à mobiliser ou à améliorer les dispositifs publics pour répondre aux mieux aux besoins des entreprises. Le plan 10 000 entreprises s'articule avec les dynamiques et les dispositifs existants, notamment avec le pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE).

Cette signature doit se traduire par des **engagements forts** et des **actions concrètes** pour accompagner le développement des compétences, l'orientation et l'accès au marché du travail de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

Quatorze thématiques, non exclusives, et dont l'une d'elle est transversale (l'emploi des personnes handicapées), sont proposées aux entreprises afin de les orienter vers des actions faisant l'objet d'une attention particulière du Gouvernement (CF. liste d'indicateurs).



## Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises

La politique d'ambition pour les entrepreneurs et les entreprises, mise en place par le Gouvernement depuis son installation, doit s'accompagner du **développement d'une responsabilité sociale et territoriale du monde économique**. Il n'est pas acceptable que le taux de chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville soit 2,5 fois supérieur au reste du territoire, quel que soit le niveau de diplôme.

Un tel enjeu de **cohésion nationale** nécessite l'engagement du **Gouvernement, des collectivités, des associations mais aussi des entreprises**.

Cette mobilisation de toute la Nation a un objectif premier : reconnaître que tous, en particulier les jeunes issus de nos quartiers populaires, sont une formidable énergie pour le pays et une formidable opportunité pour la France. Notre ambition est d'**affirmer cette mobilisation sur tous les territoires prioritaires**.

Ce pacte est un **engagement pris par des entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués**.

Quatre axes d'engagement sont privilégiés par le Gouvernement pour un Pacte ciblé, partagé et à fort impact territorial :



**SENSIBILISER** : une meilleure compréhension du monde de l'entreprise, de l'entrepreneuriat, des secteurs d'activité et des métiers avec des accès aux stages renforcés



**FORMER** : un accès à l'apprentissage facilité, tant en termes d'appui à l'orientation que d'accès à l'alternance et d'accompagnement des apprentis



**RECRUTER** : un développement de l'emploi renforcé dans les QPV, des méthodes de recrutement sans discrimination ainsi que du soutien à l'inclusion



**ACHETER** : un développement des achats responsables et inclusifs avec un soutien et une prise en compte des engagements d'entreprises dans les marchés publics

Cet engagement triennal (2019-2021) sera formalisé avec l'animateur désigné (CREPI – FACE Loire – Forez Entreprendre) qui sera en charge du suivi des indicateurs. Il y sera précisé les objectifs fixés pour ces 4 axes (sensibiliser, former, diversifier, acheter), leur niveau de réalisation chaque année ainsi que la localisation des engagements.

Les engagements nationaux des grandes entreprises pourront être déclinés territorialement et favoriser la mobilisation des PME et des ETI, avec le concours des services de l'Etat.

**La responsabilité de l'Etat est d'accompagner la mobilisation et de faciliter la mise en œuvre des actions des entreprises signataires. L'Etat va également s'appliquer à lui-même les engagements relatifs à chaque axe.**